



## CAP METIERS DE LA COIFFURE – EN 2 ANS

### Compétences visées

Le titulaire du CAP Coiffure doit être capable :

- d'établir un bilan technique
- de mettre en œuvre les différentes techniques : d'hygiène et de soins capillaires, de préparation, d'application et de rinçage de produits professionnels, de coupes (faisant appel aux techniques de base), de mise en forme temporaire et durable, de coiffage courant,
- d'accueillir, d'assurer le suivi et de prendre congé du client ;
- de conseiller les produits et les services relevant de sa compétence.

### Publics concernés ; pré-requis

- Tout public après la 3<sup>ème</sup> ou le cycle collègue.
- Le candidat à l'apprentissage doit avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat d'apprentissage ou 15 ans si fin de scolarité 3<sup>ème</sup>, et être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.
- Pas de limite d'âge en cas de handicap reconnu

### Le contenu de la formation

- Technique et méthode : Réalisation et formalisation d'un diagnostic, exécution d'un shampoing et d'un soin capillaire, réalisation de coupes homme et femme, colorations et effets de couleur, mise en forme temporaire ou durable et coiffage.
- Vente conseil, accueil et gestion clientèle.
- Biologie générale et appliquée
- Prévention Santé Environnement
- Arts appliqués
- Enseignement général
- EPS

### Secteurs d'emploi

Le titulaire du BP Coiffure exerce sa profession dans différents secteurs d'activité :

- Salons de coiffure
- Établissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée
- Milieux du spectacle, de la mode
- Entreprises de production et de distribution de produits capillaires.